

TA BRIGADIER-CHEF (FILIÈRE ENCADREMENT)

Elaboration du tableau d'avancement pour l'accès au grade de brigadier-chef de la filière encadrement de l'année 2027.

Conditions d'éligibilité et dates prévisionnelles:

- ✓ Les surveillants et surveillants brigadiers pénitentiaires ayant au moins **15 ans de services effectifs (à compter de la titularisation) dans le corps d'encadrement et d'application au 1er janvier 2027.**
- ✓ Le nombre de promotions sera communiqué ultérieurement.
- ✓ **05 octobre 2026 au plus tard** : Date limite pour transmettre les propositions d'avancement au bureau de la gestion des personnels (DAP/RH4).
- ✓ **A compter du 1er décembre 2026** : Publication des résultats du tableau d'avancement.
- ✓ La date de la formation d'adaptation à l'emploi d'encadrement à l'ENAP reste à fixer.
- ✓ **Les agents promus sont soumis à une mobilité obligatoire**

Les notes de la DGAP, pourtant datées du 28 août 2026, n'ont été mises en ligne que le 23 octobre 2026, après la clôture des propositions.
Les agents n'ont pas pu en prendre connaissance à temps !

L'UFAP UNSa JUSTICE

VOUS iNFORME

2027